COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Besançon, le 18 février 2019

Stop aux incivilités dans les déchetteries !

Malgré le comportement exemplaire de la plupart des usagers, **une hausse des comportements inappropriés a été constatée dans toutes les déchetteries du SYBERT**. Régulièrement, les Agents Conseils de Déchetterie sont confrontés aux agissements inadmissibles suivants :

- refus ou non-respect des consignes de tri données par les agents
- insultes, injures
- menaces
- agressions physiques…

Afin que les agents conseils de déchetterie puissent exercer leur métier dans les meilleures conditions, le SYBERT tient à rappeler quelques principes de base.

Rôle des agents conseil en déchetterie

Pour rappel, le personnel travaillant dans les déchetteries a pour mission d'accueillir, de renseigner et diriger les usagers vers les bons exutoires ; de veiller au maintien de la sécurité des usagers et de la propreté du site ; d'assurer le suivi et le respect des consignes ainsi que le bon fonctionnement général du site. **Ils ne sont pas habilités à procéder au déchargement des véhicules.**

Conséquences en cas de non-respect du règlement

L'octroi du badge d'accès entraîne la responsabilité des usagers via la signature du règlement d'utilisation figurant sur le formulaire qu'ils remplissent. En cas de non-respect des consignes, le SYBERT peut à tout moment suspendre, voire annuler définitivement cet accès. Tout usager ayant un comportement portant atteinte à l'ordre, à la sécurité des biens ou des personnes s'expose à des poursuites civiles ou pénales : un dépôt de plainte est réalisé systématiquement en cas d'injures, menaces ou/et agressions.
En 2018, 22 dépôts de plaintes ont été réalisés, 12 en 2017.

Témoignage d'un agent conseil régulièrement victime d'incivilités

« Les usagers sont souvent stressés lorsqu'ils viennent en déchetterie : ils n'ont pas forcément l'habitude, ignorent où sont les bons exutoires pour leurs déchets, et les conditions climatiques de certains jours ne facilitent pas les choses. ***Nous sommes là pour les guider et les aider à trier leurs déchets dès qu'ils franchissent la barrière.*** *Mais pour cela il faudrait déjà qu'ils s'arrêtent, nous disent bonjour et respectent les limitations de vitesse sur le site !*
Certains déchets peuvent être acceptés et d'autres non : ceux qui vont dans la poubelle grise, notamment, n'ont rien à faire en déchetterie. Il faut savoir que les agents conseils de déchetterie ont l'obligation d'ouvrir tous les sacs poubelle. En effet, nous devons vérifier tout ce que les gens déposent. Lorsqu'ils ne sont pas satisfaits, certains usagers se permettent de nous insulter et même de nous menacer, cela devient récurrent.
D'autres sont plus aimables mais ne respectent pas les consignes de tri pour autant !

J'aime mon métier, j'aime le contact, répéter et être pédagogue c'est normal, mais qu'on ne nous respecte pas, ça c'est inacceptable… »

Un appel au sens civique de chacun

Le SYBERT compte sur tous les usagers pour que les règles élémentaires de courtoisie soient désormais témoignées aux agents. Les déchets acceptés ou refusés en déchetterie ne sont pas du ressort des agents mais relèvent d'une réglementation officielle.

Vous trouverez toutes les informations relatives au tri et aux dépôts des déchets en déchetteries sur www.sybert.fr.

Pour toute réclamation, un courrier adressé au SYBERT 4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon ou à contact@sybert.fr permettra d'ouvrir le dialogue et de répondre aux questions.

Contact presse

Delphine Clerc-Serrette
Responsable de communication
03 81 87 89 39
delphine.clerc-serrette@sybert.fr